



PROPOSITIONS
POUR LA LIBERTÉ DES FEMMES

LES
FEMMES
AVEC
FILLON



PROPOSITIONS POUR LA LIBERTÉ DES FEMMES

Si aujourd'hui en France, l'égalité juridique entre les hommes et les femmes est globalement consacrée, la bataille en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes n'a rien perdu de sa nécessité car les progrès réalisés sont encore fragiles :

- En termes d'inégalités salariales la France est 9^{ème} sur 28 en Europe.
- Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon.
- En 2015, 84 000 femmes ont été victimes de viols, tentatives de viol et autres agressions sexuelles.
- 1 femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie.
- En matière de parité politique, en juin 2016, la France est 60^{ème} au classement international sur 191 pays, alors qu'elle était 36^{ème} quatre ans plus tôt.
- Les mères isolées représentent 85 % des 1,5 million de familles monoparentales et se retrouvent souvent en situation de précarité.
- 57 % des allocataires du RSA sont des femmes et 31 % de ces femmes sont à la tête d'une famille monoparentale.

Enfin, les mentalités et les actes n'évoluent pas au même rythme que les textes de loi.

Or, aujourd'hui plus que jamais, les femmes de France, qui représentent plus de 51% de la population, ont la possibilité de prendre leur destin en main.

POURQUOI FRANÇOIS FILLON ?

Parce que François Fillon a une vision sur les enjeux fondamentaux des femmes d'aujourd'hui et son programme en faveur des femmes le démontre.

Parce qu'il a souvent manifesté l'importance qu'il accorde aux femmes dans la société. C'est sous son gouvernement que la loi contre les violences faites aux femmes a été votée et que la prostitution a été inscrite dans la liste de ces violences. C'est sous sa mandature que la parité dans les conseils d'administration des grandes entreprises et dans la fonction publique a été instaurée. Il a soutenu l'interdiction du voile intégral dans l'espace public. Et pour la première fois en 2007, il a constitué un gouvernement paritaire.

Parce qu'il est le seul candidat qui a généré un Mouvement de Mobilisation des Femmes autour de son projet. Un mouvement qui, sous sa forme de thinktank, a su faire remonter du terrain depuis des mois des observations et des propositions sur la situation des femmes en France.

75 comités de soutiens de femmes répartis dans toute la France, 15 000 personnes engagées sur les réseaux sociaux, de nombreuses parlementaires, élues et femmes de France issues de toutes générations, de tous milieux socio-professionnels, de toutes origines ont contribué à alimenter la réflexion autour du projet « Les Femmes avec Fillon ».

Le programme s'articule autour de 3 enjeux fondamentaux :

Des mesures en direction des mères isolées

La nécessité de lutter contre les violences faites aux femmes et de garantir la protection des enfants

L'égalité homme / femme, un combat toujours d'actualité

I. DES MESURES EN DIRECTION DES MÈRES ISOLÉES

ÉTAT DES LIEUX

Selon les chiffres les plus récents de l'INSEE, en date de 2011, la France compte aujourd'hui **1,5 million de familles monoparentales**. Il s'agit de familles composées d'un parent sans conjoint et résidant avec au moins un enfant mineur.

Les familles monoparentales représentent aujourd'hui près de 20% des familles françaises. Si la part des pères concernés a nettement augmenté depuis 20 ans, passant de 100 000 en 1990 à 240 000 en 2011, **les « mères isolées »** demeurent encore largement majoritaires puisqu'elles représentent **85% de l'ensemble de ces familles**.

Statistiquement, **les familles monoparentales cumulent à elles seules de nombreuses inégalités**. Elles accusent souvent un niveau de vie inférieur et des conditions d'accès à l'emploi moins favorables. En 2012, les parents à la fois seuls et actifs étaient deux fois plus souvent au chômage que les parents en couple (16% contre 7%). De surcroît, du fait de leur situation particulière, ces parents sont souvent davantage concernés par la précarisation du travail (plus de temps partiel, CDD ou emplois aidés).

La surreprésentation des femmes au sein des familles monoparentales favorise-t-elle un creusement des inégalités économiques entre les hommes et les femmes ?

Selon l'INSEE dans son enquête *revenus fiscaux et sociaux* de 2014, **environ 4,7 millions de femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian. Pour 4 millions d'hommes dans la même situation.**

Et selon les chiffres fournis par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son étude *Femmes et précarité* de février 2013, **70% des 3,7 millions de « travailleurs pauvres » sont des femmes**. Enfin, **57% des allocataires du RSA sont des femmes dont 31% sont à la tête d'une famille monoparentale**. Et **82% des emplois à temps partiel** sont occupés par des femmes.

CONSTAT

Ces chiffres ne sont pas neutres. Ils démontrent l'existence de facteurs de précarité nombreux pour les femmes en général et pour les « mères isolées » en particulier.

Des facteurs de précarité qui affectent durablement les parcours des femmes seules. De fait, les femmes obtiennent majoritairement la garde de leurs enfants à l'issue de la procédure de divorce. Dans la majorité des situations, ce sont les mères qui interrompent leur activité professionnelle, pour s'occuper de leurs enfants alors qu'elles ne sont qu'un tiers à le souhaiter (CNAF 2015). Et lorsque leurs revenus ne sont pas suffisants pour assurer la gestion de leur foyer, ces femmes se retrouvent en situation de grande fragilité.

Parce que s'il est déjà difficile d'élever des enfants seule, devoir le faire avec des difficultés économiques peut devenir un cauchemar.

Et le risque de voir se répercuter ce schéma de précarité sur les enfants de ces familles à travers un processus de reproduction ne peut pas être occulté. Car l'insécurité économique et sociale dans laquelle ils évoluent n'est évidemment pas sans impact sur leur éducation et leur santé. Nous avons un dispositif important d'aides publiques et de minima sociaux qu'il faut mieux faire connaître.

A l'heure où la famille est un sujet de préoccupation majeur pour l'ensemble des Français, nous devons lutter contre le risque de précarisation des mères isolées.

QUELLES SOLUTIONS ?

LES SOLUTIONS ÉCONOMIQUES

- **L'accès prioritaire aux logements sociaux** pour les femmes isolées.
- **La déduction fiscale ou la réduction des charges des gardes d'enfants qui grèvent le budget des femmes seules ayant des enfants à charge.** De nombreuses femmes cessent de travailler car le cumul entre le montant de la garde d'enfants et des impôts, associé au stress de leur situation, ne leur permet plus de le faire.
- **Le maintien de l'enveloppe des aides fiscales et sociales** destinée aux particuliers-employeurs pour les emplois familiaux.
- **Mieux faire connaître les aides existantes pour faciliter le retour dans l'emploi :** l'allocation personnalisée de retour à l'emploi (APRE) ou l'aide à la garde d'enfants

pour les parents isolés (AGEPI) qui permettent une prise en charge d'une partie des coûts liés à la reprise d'un emploi.

L'ENJEU FONDAMENTAL DU DÉVELOPPEMENT DES MODÈLES DE GARDES D'ENFANTS.

- **L'accès prioritaire aux crèches** pour les familles monoparentales.
- **La flexibilisation** des horaires des structures de garde.
- **L'assouplissement de la réglementation pour l'ouverture de crèches et haltes-garderies** : une simplification des exigences de formation du personnel et des contraintes réglementaires actuelles doit être engagée.
- La mise en œuvre de dispositifs incitatifs pour encourager les entreprises de **plus de 50 salariés à créer leur propre crèche d'entreprise**.
- Le développement d'une politique volontariste et incitative d'accompagnement **pour toutes les entreprises privées qui développent des crèches**.

LA SOLIDARITÉ ET LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

- **La création d'une grande plate-forme d'échange intergénérationnel** sous la supervision de l'Etat pour venir en aide aux « **mères isolées** » dans leur quotidien. Cette initiative basée sur le **renforcement du lien intergénérationnel** permettrait à des seniors de décharger ces dernières de certaines activités sur leur temps de travail (garde d'enfants, aide aux devoirs...).
- **Le renforcement des dispositifs d'aide aux associations qui apportent un soutien matériel aux femmes** (notamment aux femmes seules) par des aides ménagères, du tutorat, des cours de soutien...

L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DANS DE BONNES CONDITIONS

- Le développement des dispositifs incitatifs pour **encourager les entreprises à développer le télétravail**, plus accessible pour les femmes seules.
- **La création de dispositifs de formation conciliables avec le mode de vie et les contraintes** des femmes seules.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures pourrait contribuer à résorber le retard économique dont les femmes – notamment les mères seules – accusent encore le coup aujourd'hui. Ainsi, au lieu d'être considérée comme un handicap, la charge d'enfants retrouvera ses lettres de noblesse et ces

derniers n'auront plus à subir les conséquences de l'inégalité fondamentale que subissent leurs mères.

II. LA NÉCESSITÉ DE LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET DE GARANTIR LA PROTECTION DES ENFANTS

Aujourd'hui, en France, les femmes sont encore victimes de trop nombreuses violences. L'emploi du pluriel est important car il atteste du caractère polymorphe de ces violences qui revêtent des formes aussi différentes qu'intolérables.

1. Lutter contre les violences faites aux femmes

ÉTAT DES LIEUX

Sur les violences physiques, les chiffres demeurent dramatiques. **Une femme meurt encore tous les trois jours sous les coups de son compagnon** ou de son ex-compagnon.

Selon la dernière enquête de « victimisation » de l'Insee réalisée entre 2007 et 2015, 134 femmes ont trouvé la mort dans ces conditions en 2014, contre 129 en 2013. Derrière ces chiffres se dissimule une réalité exécrationnelle car selon une moyenne établie par l'Insee, **223 000 femmes entre 18 et 75 ans subissent des violences physiques et sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire**. Et dans 70% des cas, il s'agit de violences répétées.

Si l'on se focalise exclusivement sur les violences sexuelles, en 2015, toujours d'après les chiffres de l'Insee, **84 000 femmes ont été victimes de viols, de tentatives de viol et autres agressions sexuelles**. De manière générale, selon le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, **16% des femmes déclarent avoir subi des viols ou des tentatives de viol au cours de leur vie contre 5% d'hommes et 1 jeune femme sur 10 de moins de 20 ans déclare avoir été agressée sexuellement au cours de sa vie**. Parmi les agresseurs, 90% sont des personnes connues des victimes et 37% sont leur conjoint.

Seule une victime sur dix porte plainte !

Ces violences chiffrées et identifiées ne doivent pas occulter une réalité insidieuse, parfois quotidienne, qui

porte en elle les germes d'une culture de la violence, et qui se manifeste essentiellement sous la forme du harcèlement.

Ainsi en est-il des **agressions verbales** devenues banales dans l'espace public ou les transports en commun. Le harcèlement sexuel au travail est un autre exemple. Selon une enquête IFOP pour le Défenseur des droits en date de 2014, **1 femme sur 5 a été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie. Seuls 5% des cas ont été portés devant la justice.**

Enfin, la **dégradation de la condition des femmes dans les banlieues**, qui peuvent être l'objet d'une forme d'oppression psychologique voire de ségrégation de plus en plus marquée, pose problème car elle a pour conséquence d'entraîner leur marginalisation et leur isolement.

CONSTAT

Principales victimes d'agressions violentes, les femmes sont la cible d'une violence polymorphe essentiellement perpétrée par des hommes issus de leur entourage familial ou de leur environnement professionnel. Parce que les femmes portent rarement plainte, soit parce qu'elles ont honte, soit parce qu'elles subissent des pressions ou parce qu'elles ont peur que leur crédibilité soit remise en cause, la plupart de ces violences demeure encore impunie.

Cette situation a aussi généré la marchandisation du corps des femmes, ce qui est insupportable.

De nos jours, la manifestation la plus emblématique de cette marchandisation est évidemment le maintien de réseaux de prostitution sur notre territoire national. D'après les chiffres du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, en 2016, environ **30 000 personnes sont prostituées en France. 85% d'entre elles sont des femmes dont 93% sont étrangères.**

Ces femmes, **pour la plupart, sont placées sous la contrainte d'un proxénète ou d'un réseau de traite. 51% d'entre elles ont été victimes de violences physiques dans le cadre de leur activité et 38% des prostituées ont vécu un viol au cours de leur vie.**

Nous n'insisterons pas, par ailleurs, sur la forte prévalence des MST dans cette catégorie de population ni sur l'association fréquente entre prostitution et toxicomanie.

Parallèlement, **l'usage rendu possible par internet**

d'une pornographie en libre accès contribue à ancrer dans les consciences une image dégradée de la femme. Inutile d'insister sur les dangers que de tels stéréotypes comportent, surtout lorsqu'ils sont accessibles aux enfants et aux adolescents et qu'ils ne sont pas contrebalancés par une discussion saine au sein d'un environnement familial, social et culturel solide.

La violence envers les femmes est encore trop ancrée dans notre société.

Et si la répression pénale contre les violences faites aux femmes demeure un axe principal qui doit être considérablement renforcé, c'est aussi tout un **travail de pédagogie et de prévention** que l'Etat doit prendre en charge afin de venir à bout de ce problème.

Car il revient aussi à l'Etat et aux politiques de s'assurer que le message transmis à la jeunesse évolue afin de permettre une conversion des consciences vers une société pacifiée dans laquelle **une femme ne court pas plus de risques que l'un de ses concitoyens masculins.**

Pédagogie et éducation sont essentielles pour **lutter contre la violence à l'égard des femmes** à la racine. Ces vecteurs d'éducation et de prévention formeront une partie de la solution.

QUELLES SOLUTIONS ?

ÉDUCATION ET PRÉVENTION

- **Développer l'hébergement d'urgence à destination des femmes victimes de violences** en veillant à ce qu'elles puissent réintégrer leur logement dans les délais les plus brefs.
- **Encourager les femmes à porter plainte et mettre en place un cadre sécurisant.** Faire en sorte que dans tous les commissariats chaque femme qui vient porter plainte dans le cadre d'une agression sexuelle puisse être entendue **de façon certaine** par une interlocutrice féminine si elle le désire.
- **Renforcer les dispositifs de signalement du harcèlement sexuel dans les entreprises.** Le comportement des hommes s'est modifié dans les sociétés privées compte tenu de la législation mais il existe encore des endroits où les femmes, par peur de représailles, ne peuvent pas dénoncer le sexisme ambiant. L'Etat doit les aider.
- **Effectuer dès l'école primaire un travail de pédagogie sur le respect des femmes** avec la création d'un modèle inspirant d'égalité homme/femme. Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes de la valeur de l'égalité homme/femme. Ces communications seront

proposées dans les écoles (avec ou hors contrat) et créées en collaboration avec des jeunes en utilisant leurs codes et leurs outils (SMS, vidéos, réseaux sociaux).

RENFORCER ET ADAPTER L'ARSENAL RÉPRESSIF

- **Augmenter les délais de prescription de plainte pour les femmes victimes d'agression sexuelle** qui mettent souvent du temps à porter plainte. Il faut en moyenne 16 ans pour qu'une victime parle.

En matière de viol, le délai en France est de dix ans à partir du jour où l'infraction a été commise. Sauf si la victime est mineure : dans ce cas le délai de prescription commence à courir à partir du jour où la victime est majeure, et sa durée est de vingt ans.

Si ce délai de prescription est aussi de dix ans en Belgique et en Italie, en revanche il est plus long dans tous les autres pays. **Quinze ans au Danemark, en Espagne, en Pologne ainsi qu'en Suisse, et vingt ans en Allemagne et aux Pays-Bas. En Angleterre et au pays de Galles, les infractions les plus graves sont imprescriptibles.**

- **Sanctionner d'une amende aggravée** toutes les incivilités commises à l'égard des femmes dans l'espace public et les transports en commun (insultes, remarques déplacées, sifflements, harcèlement de rue...).

2. L'islam radical, une menace qui cible les femmes

ÉTAT DES LIEUX

Il est aujourd'hui impossible d'évoquer le problème de l'islamisme radical en France sans connecter directement celui-ci à la problématique de la place que la femme occupe dans notre société. En effet, si les deux thématiques sont indissociables, c'est parce que **la femme est désormais instrumentalisée comme un véritable marqueur idéologique par des intégristes musulmans décidés à l'utiliser comme un instrument de propagande et de conquête.**

Concrètement, cette réalité se vérifie sur notre territoire. Il y a des quartiers dans lesquels les hommes vivent en maîtres et règnent par la peur, entravant la liberté de circulation de leurs femmes, de leurs soeurs et de leurs filles.

Cette logique d'« apartheid » répond à un projet politique clair : tenter de créer des zones de non droit, voire régies par un autre droit, au cœur desquelles les règles de la République ne font plus sens.

Au-delà de la question de l'oppression des femmes par l'idéologie islamiste, notamment par le salafisme,

une nouvelle problématique émerge qui est celle de la **radicalisation des jeunes femmes**. Ciblées de manière très spécifique au moyen de discours calibrés par les réseaux djihadistes, les jeunes femmes sont plus nombreuses à quitter le territoire français pour rejoindre la Syrie ou l'Irak.

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, en septembre 2016, on dénombrait 689 français combattant dans les rangs de l'EI dont 275 femmes et 20 mineurs.

Cette situation résulte d'un changement dans la stratégie de recrutement de l'EI, qui a adapté sa propagande au schéma psychologique de ce public de jeunes femmes en proie aux bouleversements de l'adolescence. Et si par le passé les femmes rejoignant l'organisation étaient essentiellement cantonnées au soutien logistique et confinées à des tâches familiales et domestiques ainsi qu'à la procréation afin de grossir les rangs de l'organisation, la situation a évolué.

Confronté à une crise militaire importante, l'EI semble déterminé à inciter le plus grand nombre à passer à l'action et surtout, les djihadistes semblent avoir pris conscience de la caisse de résonance médiatique que représente l'instrumentalisation des femmes dans le cadre de leurs opérations auprès du public occidental.

Parce que nous peinons toujours à admettre que la violence puisse être associée à la figure féminine, l'existence de femmes djihadistes choque encore davantage l'opinion publique française.

CONSTAT

A l'heure où des poignées de fanatiques s'emploient à politiser une religion afin de la retourner contre notre modèle républicain et laïc, il apparaît plus important que jamais de réaffirmer l'existence d'un fossé entre la personne musulmane qui pratique sa religion dans le respect des principes de la République et l'intégriste islamiste qui place sa religion au service d'une lutte politique contre ces mêmes valeurs républicaines.

L'égalité entre les hommes et les femmes fait partie de ces dernières et doit être respectée par tous. L'Etat doit veiller à préserver, contre toutes les formes d'oppression et de radicalisation islamiste, les jeunes femmes musulmanes et non musulmanes de ceux qui seraient tentés de les endoctriner à des fins politiques et terroristes. Et une politique répressive doit être appliquée à l'encontre de ceux qui instrumentalisent l'islam à des fins politiques, guerrières et dont les femmes peuvent être victimes.

QUELLES SOLUTIONS ?

- **Supprimer les aides à toutes les associations** qui ne respectent pas l'égalité homme/femme, la mixité, la liberté.
- **Intensifier les contrôles** des professeurs et des enfants qui sont scolarisés dans des écoles hors-contrat et qui ne respectent pas, notamment, les principes républicains de l'égalité homme/femme.
- **Interdire les prêches** qui portent une atteinte grave **au principe d'égalité homme/femme** et sanctionner pénalement ces atteintes. Appliquer fermement les dispositions qui permettent de fermer les lieux de culte au sein desquels sont tenus des propos constituant une provocation à la haine ou à la violence (article 8 de la loi sur l'état d'urgence) et interdire les prêches en arabe.
- **Faire respecter la loi qui interdit le port de la burqa.**
- **Aider les associations de mères qui luttent** dans les quartiers **contre la radicalisation** de leurs enfants, et aider plus globalement les associations qui luttent pour défendre l'égalité homme/femme.

3. Protéger nos enfants contre la violence

ÉTAT DES LIEUX

En dépit du fait que la France ait ratifié la convention internationale des droits de l'enfant, la situation de la protection de l'enfance dans notre pays lui vaut d'être régulièrement pointée du doigt par les instances internationales (ONU, CEDH, UNICEF...). De fait, depuis l'an 2000 les chiffres de la maltraitance envers les enfants n'ont cessé d'augmenter même si cela est en partie dû à une augmentation des plaintes.

- **1 enfant sur 3** a été ou sera abordé par un prédateur sexuel sur internet.
- **Chaque jour 422 enfants sont violés sur notre territoire et deux enfants meurent suite aux maltraitements dont ils ont été victimes.** En 2014, la répartition était de 120.000 filles et 22.000 garçons victimes de viols et de tentatives de viol par an ! Soit un enfant toutes les trois minutes !
- **66% des violences sexuelles** sont subies par les mineurs principalement **au sein de la famille, dans l'entourage proche et dans le cadre des activités scolaires et parascolaires.** Dans 45% des cas, ces violences ont débuté alors que les victimes avaient moins de 8 ans et ont duré des années.
- **Il est avéré par de nombreuses études¹ que les mineurs victimes d'abus sexuels sont plus souvent que d'autres sujets à des troubles psychosomatiques chroniques, à une consommation excessive d'alcool ou**

de stupéfiants. On constate même chez ces personnes fragilisées pendant l'enfance une augmentation de la morbidité et une diminution de l'espérance de vie.

- **Chaque année, la maltraitance engendre un coût direct de 10 milliards d'euros ainsi qu'un coût indirect de plusieurs dizaines de Milliards d'euros.**

CONSTAT

Instinctivement, on pourrait imaginer que la maltraitance est liée à un défaut de mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance prévues par notre système social. A l'épreuve des faits, la réalité est autre. **En 2013, pas moins de 288 300 enfants en France** ont fait l'objet de mesures de protection par les services dit de « la protection de l'enfance ». Parmi eux, la moitié est placée hors du cercle familial et le taux de placement en France ne cesse d'augmenter.

Ainsi, au-delà du système existant, de nouvelles mesures simples pourraient être prises afin de renforcer la prévention des infractions à l'égard des mineurs, la protection de ces derniers, ainsi que la sanction des responsables de maltraitance.

QUELLES SOLUTIONS ?

- **Vérifier chaque année le casier judiciaire** de toute personne embauchée dans un secteur professionnel en relation avec des mineurs et obliger à un traitement judiciaire rapide des dossiers impliquant des mineurs.²
- **Prévoir la présence de référents formés sur ce type de problème dans toutes les écoles** de manière à sensibiliser les enfants et à repérer d'éventuels abus.
- **Suivre les actions de services éducatifs confiés aux départements pour qu'un traitement efficace et égalitaire s'applique aux mineurs en danger sur tout le territoire**
- **Faire de la non-assistance à mineur en danger une circonstance aggravante du délit de non-assistance à personne en danger.**
- **Lancer une mission ayant pour objet de bloquer l'accès des mineurs aux sites et vidéos pornographiques,** en concertation avec les fournisseurs d'accès internet, les opérateurs de téléphonie mobile, les hébergeurs, la CNIL, les associations familiales ou de protection de l'enfance et les organismes concernés. Il s'agit là de faire respecter, dans les faits, la législation interdisant ces programmes aux moins de 18 ans, tout en veillant au respect de la vie privée.

¹ Etudes Rodriguez (1997), Mc Farland (2009), Dr Douglas Bremner

² « Pour une Justice simple efficace et indépendante » Fillon 2017, octobre 2016

III. L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME, UN COMBAT ENCORE ET TOUJOURS D'ACTUALITÉ

ÉTAT DES LIEUX

En dépit de réformes importantes qui ont débouché sur des progrès évidents, l'idéal paritaire et la modernisation de la vie politique française demeurent encore un fantasme en France.

- Les femmes demeurent encore minoritaires parmi nos élus (à l'inverse de nombreux pays occidentaux). À l'échelon national, selon le Guide de la Parité 2016 du Haut Conseil de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, on ne compte encore que **26% de femmes à l'Assemblée nationale**. La France se classe **60^{ème} au classement international établi par l'Union interparlementaire en juin 2016**, sur 191 pays, alors qu'elle était 36^{ème} quatre ans plus tôt. Cela la place derrière l'Irak ou encore le Soudan du Sud !
- A l'échelon local, si les femmes représentent près de **40% des conseillers municipaux, 9 maires sur 10 sont des hommes**.

En dehors de la sphère politique, les femmes restent très minoritaires aux niveaux de direction, que ce soit dans les entreprises ou dans la haute fonction publique. En 2013, les femmes représentent **29% des nouvelles nominations aux emplois de cadres dirigeants nommés en Conseil des ministres**.³ Au 1er juin 2014, il y a **30,3% de femmes dans les conseils d'administration du CAC 40**.⁴

- Bien que proportionnellement plus nombreuses que les hommes à accéder aux études supérieures, les femmes qui représentent 60% des étudiantes diplômées demeurent moins présentes dans les filières les plus cotées et subissent davantage le chômage et le temps partiel non choisi.

- A poste et conditions équivalents, **un homme gagne toujours en moyenne 15% de plus qu'une femme**, alors que des études récentes démontrent que si les femmes bénéficiaient du même salaire que les hommes, le PIB de la France augmenterait de 7 %.

CONSTAT

Si les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes, cela tient parfois à leur situation familiale mais aussi au regard porté sur elles par la société. Et parce qu'il est difficile de faire évoluer les mentalités de manière aussi rapide que nécessaire, l'instauration de mécanismes contraignants destinés à favoriser l'égalité homme / femme à tous les niveaux de la société demeurera une nécessité pour réduire des inégalités flagrantes mais aussi potentiellement résorbables.

QUELLES SOLUTIONS ?

- **Renforcer les contrôles** destinés à veiller au respect des dispositifs de parité homme / femme et **faire appliquer la loi sur l'égalité des salaires**.
- **Mener des campagnes de sensibilisation pour informer sur l'accès à la mixité des métiers et l'ouverture à toutes les filières** (technique, scientifique, numérique).
- S'engager pour que les investitures politiques ne se décident **plus par cooptation mais au mérite**.
- **Appliquer une tolérance zéro du sexisme en politique**.
- S'engager à mettre en place des mesures législatives et une politique pénale pour **exclure** de leur mandat **et rendre inéligible** tout élu ou membre de l'exécutif dans les cas de harcèlement sexiste ou d'agressions sexuelles avérées.
- **Augmenter les amendes** en cas de non respect des obligations paritaires par les organisations politiques.

³Source : Chiffres clés de l'égalité - Vers une égalité réelle, mars 2014.)

⁴Ethics and boards 2014 <http://www.capitalcom.fr/wp-content...>